



Arrêté portant nomination des membres du Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale de Caderousse

Le Maire de la commune,

Vu l'article L123-6, R123-11, R123-12 et R123-15 du Code de l'action sociale et des familles ;
Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu le décret n°95-562 du 6 mai 1995 modifié, relatif aux centres communaux et intercommunaux d'action sociale, et notamment l'article 11 ;
Vu la délibération du conseil municipal du 7 avril 2026 portant fixation du nombre et désignation des membres du conseil d'administration du CCAS ;
Considérant qu'il appartient au Maire de nommer les 4 membres extérieurs pour siéger au conseil d'administration du Centre communal d'action sociale ;

ARRETE

Article 1 : Sont nommés membres du Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale de Caderousse :

- Danielle LOPEZ
- Nives UGHETTO
- Jean AZEMA
- Juliette GUERICOLAS

Article 2 : Conformément à l'article L123-6 du Code de l'Action sociale et des familles, la durée du mandat des membres nommés par Monsieur le Maire est la même que celle du mandat des administrateurs issus du Conseil municipal.

Article 3 : Le présent arrêté sera notifié à chacune des personnes concernées.

Article 4 : Madame la Directrice générale des services de la commune est chargée de l'exécution de la présente décision.

Article 5 : Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes, sis 16 avenue Feuchères-30 000 Nîmes, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, soit par voie postale au greffe de la juridiction, soit par voie électronique sur l'application « Télérecours » accessible sur le site de téléprocédures ouvert aux citoyens : <https://www.telerecours.fr/>. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux.

Fait à Caderousse, le 08 avril 2026

Le Maire



Christophe REYNIER-DUVAL

N° de l'arrêté : 2026AR108